

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 18 AVRIL 2016**

**Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING**

**M. le Président ouvre la séance à 19h21**

**Il est procédé à l'appel nominal.**

**Excusés : Mme DELIEGE, MM. LAEREMANS, ONKELINX et ROBERT.**

Le procès-verbal. de la séance du **21 mars 2016**, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil de police conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

### **M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :**

Nous avons reçu, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, quatre courriers sollicitant l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance.. Ces demandes émanent de Mme DEFRANG-FIRKET et font l'objet des points 1 bis à 1 quinquies.

**M. ONKELINX entre en séance**

## SEANCE PUBLIQUE

1. Situation de caisse, au 31 décembre 2015, de la police locale de SERAING-NEUPRE.

**M. le Président présente le point.**

**Aucune remarque ni objection.**

**Prise d'acte. Ce point n'appelle pas de vote**

- 1 bis.** Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.  
Point sollicité par Mme Virginie DEFRANG-FIRKET.  
Objet : « Principe de la tirette : promotion et application ».

**M. ROBERT et Mme DELIEGE entrent en séance**

**Mme DEFRANG-FIRKET présente son intervention.**

**Réponse de M. le Président.**

- 1 ter.** Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.  
Point sollicité par Mme Virginie DEFRANG-FIRKE  
Objet : « Gestion des returnees sur le territoire de Seraing-Neupré ».

**Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.**

**Réponse de M. le Président.**

- 1 quater.** Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.  
Point sollicité par Mme Virginie DEFRANG-FIRKET.  
Objet : « La traversée du carrefour de Plainevaux sur la route du Condroz ».

**Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.**

**Réponse de M. le Président qui s'engage à transmettre la proposition au SPW.**

- 1 quinquies.** Article 27 de la Loi du 7 décembre 1998.  
Point sollicité par Mme Virginie DEFRANG-FIRKET.  
Objet : « Le chantier à Boncelles, route du Condroz, face au magasin Broze dans le sens Liège-Neupré ».

**Exposé de Mme DEFRANG-FIRKET.**

**Réponse de M. le Président.**

**Intervention de M. MAYERESSE.**

***La séance publique est levée***

Présidence de M. Alain MATHOT , Bourgmestre de SERAING.

Sont présents : M Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,  
M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRE,  
MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOF, MM. DECERF, SCIORTINO, CULOT, Mme KRAMMISCH ,  
M. NAISSE, Mme ROSENBAUM, MM. MAYERESSE , ONKELINX, LAMMERETZ, Mme VALESIO ,  
M. BARBIER, Mmes BUDINGER, DEFRANG-FIRKET, Membres, et M. ADAM, Secrétaire.

Sont absents et excusés : MM. LAEREMANS, ROBERT et Mme DELIEGE, Membres.

**OBJET N° 1** : Situation de caisse, au 31 décembre 2015, de la police locale de SERAING-NEUPRE.

LE CONSEIL,

Vu les articles 34 et 83 de la loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la police locale de SERAING-NEUPRE ;

Vu la situation de caisse au 31 décembre 2015 de la police locale de SERAING-NEUPRE présentée par Mme la Comptable spéciale ff ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la décision du collège de police du 6 avril 2016 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

PREND ACTE

de la situation de caisse établie au 31 décembre 2015 de la police locale de SERAING-NEUPRE qui présente un avoir justifié de UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF EUROS TRENTE-NEUF CENTS (1.566.549,39 €)

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,